



**Pour la santé mentale des jeunes, le Collectif national pour la santé des jeunes (CNSJ)  
demande des moyens publics à la hauteur de l'urgence**

**Paris, le 12 juin 2025** - La santé mentale a été officiellement élevée au statut de Grande cause nationale de l'année 2025 et le ministre de la Santé vient d'annoncer le « plan santé mentale et psychiatrie » du gouvernement. Si l'initiative est louable, une priorité doit être impérativement prise en compte : la question des moyens alloués à la prévention et aux soins, et notamment ceux dédiés aux jeunes, ainsi que le rappelle le Collectif national pour la santé des jeunes (CNSJ).

Le drame impliquant un mineur de 14 ans survenu en début de semaine vient nous confirmer que les jeunes, en France, ne vont pas bien. En l'occurrence les chiffres sont éloquentes :

- 15% des jeunes de l'enseignement secondaire présentent des signes cliniques d'un trouble dépressif majeur,
- plus de la moitié des élèves déclarent souffrir régulièrement de douleurs psychologiques ou somatiques associées,
- un quart des lycéen-ne-s déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois...

Cette réalité, les réseaux spécialistes de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes qui composent le Collectif national pour la santé des jeunes (CNSJ) la constatent tous les jours. À l'occasion de la journée mondiale du bien-être ce 14 juin, il entend rappeler l'urgence de la situation mais également ouvrir la voie à une réévaluation des dotations dévolues aux acteurs de terrain.

Alors que les discours mettent en avant la prévention et l'accompagnement, la part des 16-24 ans disposant d'un faible soutien social a plus que doublé entre 2019 et 2021, passant de 6% à 14%. Face à la croissance, l'ampleur et la multiplicité des enjeux liés à la santé mentale des jeunes, force est de constater que les moyens publics ne sont pas (assez) au rendez-vous. Sur le terrain, les acteurs associatifs agissent mais sont sous-financés et menacés, et les parcours de soins sont complexes et entravés.

**C'est pourquoi le CNSJ rend public un plaidoyer à l'attention des décideurs des politiques publiques orientées en direction des jeunes : gouvernement et organismes sociaux.**

Pour un engagement public à la hauteur des enjeux, il demande de :

- **Sécuriser et renforcer les moyens humains des équipes d'accueil et d'accompagnement,**
- **Développer le nombre de lieux d'accueil et de prévention à destination des enfants et des jeunes,**
- **Financer les actions d'aller-vers** : actions collectives, de sensibilisation, permanences d'écoute psychologiques...
- **Reconnaître l'expertise et la capacité d'innovation et d'adaptation des associations aux besoins des jeunes,**
- **Associer leurs réseaux à la construction des politiques publiques de santé des jeunes.**

*« Pour que cette interministérialité ait un réel impact sur les pratiques de terrain, la coordination de sa déclinaison doit être assurée aux différents échelons territoriaux compétents, complète le Collectif. Un soutien destiné à l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de la santé des jeunes s'impose afin de permettre une prise en charge et un parcours cohérent : pédopsychiatrie, logement, protection de l'enfance ou encore action sociale. Il s'agit là d'une réelle stratégie interministérielle indispensable pour revenir à une situation décente et vertueuse pour la jeunesse de notre pays. »*

[Télécharger le plaidoyer du CNSJ](#)

Le Collectif national pour la santé des jeunes (CNSJ) :

- 8 associations et fédérations nationales : ANMDA, ANPAEJ, CNAPE, Fédération Addiction, FESJ, Fil Santé Jeunes, FNEPE, Unhaj
- 3 600 lieux d'accueil et une ligne téléphonique ouverte 365 jours de 9h à 23h
- Plus de 785 000 jeunes accueilli-e-s et/ou accompagné-e-s
- 38 000 professionnel-le-s salarié-e-s
- Plus de 10 000 bénévoles

Contacts presse :

- **ANMDA, Association Nationale des Maisons des Adolescents** : Bénédicte Luret, directrice, [benedicte.luret@anmda.fr](mailto:benedicte.luret@anmda.fr) - 07 84 17 37 79 / [www.anmda.fr](http://www.anmda.fr)
- **ANPAEJ, Association Nationale des Points Accueil-Écoute Jeunes** : Mickaël Pourtier, Coordinateur national : [coordination-nationale@anpaej.fr](mailto:coordination-nationale@anpaej.fr) - 06 46 39 72 16 / [www.anpaej.fr](http://www.anpaej.fr)
- **CNAPE, Fédération des associations de protection de l'enfant**: Zoé Bouvet, responsable de la communication: [z.bouvet@cnappe.fr](mailto:z.bouvet@cnappe.fr) - 01 45 83 07 00
- **Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (EPE)** : Claire Fabre, Responsable coordination réseau et plaidoyer, [claire.fabre@ecoledesparents.org](mailto:claire.fabre@ecoledesparents.org) - 06 09 61 84 38 / [ecoledesparents-federation.org](http://ecoledesparents-federation.org)
- **Fédération Addiction** : Benjamin Tubiana-Rey, responsable plaidoyer et communication, [b.tubiana-rey@federationaddiction.fr](mailto:b.tubiana-rey@federationaddiction.fr), 06 15 62 81 08
- **Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes** : Vincent Persuane, président de la FESJ : [president@fesj.org](mailto:president@fesj.org) <https://www.fesj.org/> <https://www.cartosantejeunes.org>
- **Unhaj, Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes** : Alice Dekker, chargée des relations presse: [alice@alicedekker-rp.fr](mailto:alice@alicedekker-rp.fr) – 06 16 58 21 60 / <https://www.habitatjeunes.org/>